COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU

Envoyé en préfecture le 21/10/2022 Recu en préfecture le 21/10/2022

Publié le 21/10/2022 EXTRAIT DU REGISTR | 1D: 074-247400682-20221011-2022_156-DE

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nº 2022-156

OBJET:

Budget principal – Décision modificative n° 3

L'an deux mil vingt-deux, le 11 octobre, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Morzine, sous la présidence de Monsieur Fabien TROMBERT.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du Conseil Communautaire : 5 octobre 2022

Présents:

Résultat du vote:

votants :.....24

pour :.....24 contre :.....00

abstention:....00

Mmes VERMANT Rebecca, COTTET Sophie, MARTEL Mireille, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick, MUFFAT Sophie et GRENAT Maryse.

MM. TROMBERT Fabien, VINET Philippe, MUTILLOD Christophe, VUAGNOUX Jean-Louis, REY Emmanuel, DENNÉ Jean-Claude, MUFFAT Michel, GIROD Jean-Marc, DEGENEVE Alain, VUATTOUX Rémy, MUFFAT Jean-François, MENOUD Jean-François, TOURNIER Henri-Victor, HAUTEVILLE Laurent, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

Procuration a été donnée par Élisabeth ANTHONIOZ-TAVERNIER à Yannick TRA-BICHET.

Monsieur Gérald LOMBARD a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président fait part aux membres du conseil communautaire de la nécessité de voter une décision modificative pour le budget principal :

Dépenses de fonctionnement :	022	- 10 300,00 €
	023	+ 12 000,00 €
	6237	- 12 000,00 €
	6284	+ 10 300,00 €
Dépenses d'investissement :	202-57	+ 14 000,00 €
Recettes d'investissement :	10222	+ 2 000,00 €
	021	+ 12 000,00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE Reçu en Préfecture Le:..... Publié ou notifié Le:.....

- à l'unanimité, vote les mouvements de crédits proposés ci-dessus,
- charge Monsieur le Président des différentes formalités à accomplir.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

